

SOMMAIRE

THÉMATIQUES	N° FICHE
LES ÉQUIPEMENTS DU CIMETIÈRE	A
Comment créer un OSSUAIRE ?	A1
Comment créer un CAVEAU PROVISOIRE ?	A2
Comment créer un SITE CINÉRAIRE ?	A3
Comment GÉRER UN CARRÉ MILITAIRE SITUÉ DANS LE CIMETIÈRE ou UNE TOMBE D'UN SOLDAT mort pour la France ?	A4
Comment gérer les CARRÉS CONFESIONNELS (hors Moselle, Bas-Rhin et Haut-Rhin) ?	A5
Comment gérer les CARRÉS CONFESIONNELS (dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin) ?	A6
LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE FUNÉRAIRE	B
La délégation du conseil municipal au maire.	B1
La délégation du Maire à un adjoint.	B2
La délégation du Maire à un conseiller municipal	B3
La délégation du Maire à un Directeur général de service ou une secrétaire générale de mairie ou responsable de service.	B4
LA DÉCLARATION DE DÉCÈS	C
Enregistrer une déclaration de décès d'une PERSONNE MAJEURE, DE NATIONALITÉ FRANÇAISE, SANS OBSTACLE MEDICO-LEGAL.	C1
Enregistrer une déclaration de décès d'une PERSONNE MAJEURE, DE NATIONALITÉ FRANÇAISE, AVEC OBSTACLE MEDICO-LEGAL.	C2
Enregistrer une déclaration de décès d'une PERSONNE MAJEURE, DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE, SANS OBSTACLE MEDICO-LEGAL.	C3

Enregistrer une déclaration de décès d'une PERSONNE MAJEURE, DE NATIONALITE ÉTRANGÈRE, AVEC OBSTACLE MEDICO-LEGAL.	C4
Enregistrer une déclaration de décès d'une PERSONNE MINEURE, DE NATIONALITE FRANÇAISE, SANS OBSTACLE MEDICO-LEGAL.	C5
Enregistrer une déclaration de décès d'une PERSONNE MINEURE, DE NATIONALITE FRANÇAISE, AVEC OBSTACLE MEDICO-LEGAL.	C6
Enregistrer une déclaration de décès d'une PERSONNE MINEURE, DE NATIONALITE ÉTRANGÈRE, SANS OBSTACLE MEDICO-LEGAL.	C7
Enregistrer une déclaration de décès d'une PERSONNE MINEURE, DE NATIONALITE ÉTRANGÈRE, AVEC OBSTACLE MEDICO-LEGAL.	C8
Enregistrer une DÉCLARATION D'ENFANT SANS VIE.	C9
Enregistrer une TRANSCRIPTION D'ACTE DE DÉCÈS	C10
Que faire en cas de DÉCÈS D'UN FRANÇAIS À L'ÉTRANGER , domicilié sur votre commune ?	C11
Comment faire constater la PRÉSOMPTION D'ABSENCE D'UNE PERSONNE de nationalité Française ou étrangère dont le domicile se situe en France ?	C12
Enregistrer une DÉCLARATION JUDICIAIRE DE DÉCÈS d'une personne de nationalité française.	C13
Demander un ACTE DE DÉCÈS D'UN FRANÇAIS NÉ A L'ÉTRANGER ET DÉCÉDÉ A L'ÉTRANGER ?	C14
LES MENTIONS MARGINALES SUR LES ACTES DE DÉCÈS	D
Effectuer une RECTIFICATION ADMINISTRATIVE SUR UN ACTE DE DECES OU D'UNE MENTION MARGINALE apposée sur cet acte.	D1
Effectuer un RENOVI sur un acte de décès en cas d'erreur pendant l'enregistrement de l'acte.	D2
Apposer une MENTION D'ACTE DE NOTORIÉTÉ sur un acte de décès.	D3
Apposer une mention « VICTIME DU TERRORISME » sur un acte de décès.	D4
Apposer une mention « MORT POUR LA FRANCE » sur un acte de décès.	D5

Apposer une mention « MORT POUR LE SERVICE DE LA NATION » sur un acte de décès.	D6
Ajouter un NOM, PRÉNOM sur un acte d'enfant sans vie.	D7
LES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES	E
Instruire une DÉCLARATION PRÉALABLE DE SOINS DE CONSERVATION SUR LA DÉPOUILLE D'UN DÉFUNT.	E1
Instruire une DÉCLARATION PRÉALABLE DE MOULAGE DE CORPS SUR LA DÉPOUILLE D'UN DÉFUNT.	E2
Instruire une DEMANDE D'AUTORISATION DE FERMETURE DE CERCUEIL.	E3
Instruire une DEMANDE D'AUTORISATION DE FERMETURE DE CERCUEIL pour un corps décédé sur une autre commune que la vôtre.	E4
Instruire une DEMANDE DE DÉPÔT DU CORPS DU DÉFUNT DANS UN CAVEAU PROVISOIRE.	E5
Instruire une DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE au domicile du défunt ou à la résidence d'un membre de la famille ou vers une Chambre funéraire.	E6
Instruire une DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE vers un établissement de santé pour une autopsie médicale ou un prélèvement d'organes ou de tissus.	E7
Instruire une DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE vers un établissement de santé, de formation ou de recherche pour un DON DE CORPS À LA SCIENCE .	E8
Instruire une DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRANSPORT DE CORPS APRÈS MISE EN BIÈRE.	E9
Un corps est TRANSPORTÉ EN DEHORS DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN et en dehors d'un département d'Outre-Mer pour y être inhumé.	E10
Accueillir un corps provenant d'un département d'Outre-Mer ou d'une collectivité d'Outre-Mer pour être inhumé dans un cimetière ou crématisé.	E11
Quand une société de Pompes funèbres ne respecte pas régulièrement ses obligations de transmission PRÉALABLE de déclarations de transport de corps.	E12
Délivrer un PERMIS D'INHUMER dans une concession funéraire.	E13

Délivrer un PERMIS D'INHUMER en terrain commun	E14
LE TERRAIN COMMUN	F
Attribuer un emplacement en terrain commun à une personne autre qu'un indigent.	F1
Convertir un terrain commun en concession funéraire.	F2
Attribuer un terrain commun à une personne dépourvue de ressources.	F3
Se faire rembourser des frais d'inhumation d'une personne dépourvue de famille.	F4
LA CONCESSION FUNÉRAIRE	G
Délibération fixant les durées de concessions funéraires.	G1
Délibération suppression/ajout types de concessions funéraires.	G2
Délibération fixant les tarifs des concessions funéraires.	G3
La délégation du conseil municipal au maire.	G4
Il n'y a plus de place dans le cimetière.	G5
Attribuer une concession funéraire lorsque le maire a reçu délégation du conseil municipal.	G6
Attribuer une concession funéraire à une personne non domiciliée ni décédée sur la commune lorsque le maire a reçu délégation du conseil municipal.	G7
Attribuer une concession funéraire quand le maire n'a pas la délégation du conseil municipal.	G8
Attribuer une concession funéraire à une personne non domiciliée ni décédée sur la commune lorsque le maire n'a pas la délégation du conseil municipal.	G9
Attribuer une concession à titre gratuit.	G10
J'ai vendu deux fois la même concession funéraire à deux concessionnaires différents.	G11
La rétrocession de concession funéraire.	G12
La commune ne veut pas appliquer la rétrocession de concession funéraire.	G13

Le concessionnaire veut abandonner sa concession funéraire.	G14
Les AYANTS-DROIT du concessionnaire veulent abandonner la concession de leur descendant.	G15
Le concessionnaire veut donner sa concession à un tiers.	G16
Le concessionnaire a légué sa concession à un membre de la famille.	G17
Le concessionnaire veut convertir sa concession en plus longue durée.	G18
Un ayant-droit veut convertir la concession d'un parent en plus longue durée.	G19
Un concessionnaire a planté un arbuste au pied de sa concession, en dehors de sa concession.	G20
Un concessionnaire a planté un arbuste sur son emplacement.	G21
Le legs d'une somme d'argent à la commune contre l'entretien d'une concession.	G22
Une concession arrive à expiration : que doit faire une commune ?	G23
Le concessionnaire demande le renouvellement de sa concession funéraire.	G24
Un ayant-droit demande le renouvellement de la concession d'un membre de sa famille.	G25
Un tiers veut renouveler la concession d'un ami qui n'a plus de famille.	G26
Une concession funéraire n'est pas entretenue : que faire ?	G27
Un arbre situé dans une allée du cimetière est tombé sur une concession funéraire : que faire ?	G28
Une concession funéraire menace de s'effondrer sur une autre concession funéraire : que faire ?	G29
Une concession funéraire a été profanée : que faire ?	G30
Un usager se dit titulaire d'une concession mais n'a pas d'acte de concession pour le prouver.	G31
Le concessionnaire veut changer l'affectation de sa concession : passer d'une concession familiale à une concession individuelle.	G32
L'INHUMATION DU DÉFUNT	
L'inhumation en terrain commun d'un usager NON INDIGENT.	H1
L'inhumation en terrain commun d'un INDIGENT.	H2

L'inhumation du défunt dans une concession funéraire INDIVIDUELLE .	H3
L'inhumation du défunt dans une concession funéraire COLLECTIVE .	H4
L'inhumation du défunt dans une concession funéraire FAMILIALE .	H5
Il n'y a plus de place dans la concession pour inhumer le défunt .	H6
Instruire une demande de dépôt du corps du défunt dans un caveau provisoire .	H7
Les Pompes Funèbres se sont trompées de concession pour inhumer le défunt.	H8
Le défunt va se faire inhumer à l'étranger .	H9
Le concessionnaire ou un membre de la famille veut graver sur la pierre tombale une épitaphe ou un dessin .	H10
Le défunt veut se faire inhumer sur sa propriété privée .	H11
Je n'ai pas d'acte de concession et la mairie doit pourtant inhumer un défunt.	H12
LA CRÉMATION ET LES URNES	
Instruire une demande d'autorisation de crémation sans obstacle médico-légal .	I1
Instruire une demande d'autorisation de crémation avec obstacle médico-légal .	I2
Délivrer un permis d'inhumer une urne dans une concession, un cavurne ou un columbarium.	I3
Inhumer une urne en terrain commun d'un non indigent.	I4
Inhumer une urne en terrain commun d'un indigent.	I5
L'inhumation de l'urne d'un défunt dans une concession INDIVIDUELLE .	I6
L'inhumation de l'urne d'un défunt dans une concession COLLECTIVE .	I7
L'inhumation de l'urne d'un défunt dans une concession FAMILIALE .	I8
Il n'y a plus de place dans la concession ou cavurne ou columbarium pour inhumer une urne.	I9
Sceller une urne sur une concession .	I10
Les Pompes Funèbres se sont trompées de concession pour inhumer l'urne du défunt.	I11
Inhumer une urne dans un jardin privé .	I12

Instruire une demande de dispersion des cendres dans un jardin du Souvenir.	I13
Instruire la déclaration de dispersion des cendres en pleine nature d'un défunt.	I14
Transférer le défunt d'un cercueil en zinc dans un cercueil permettant la crémation : le DÉPOTAGE.	I15
L'EXHUMATION À LA DEMANDE DE LA FAMILLE	J
Instruire une demande d'exhumation à la demande de la famille.	J1
LA PROCÉDURE DE REPRISE D'UN TERRAIN COMMUN	K
La procédure de reprise d'un terrain commun.	K1
LA PROCÉDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS À DURÉE LIMITÉE	L
La procédure de reprise d'une concession à durée limitée.	L1
LA PROCÉDURE D'ÉTAT D'ABANDON	M
La procédure de reprise d'une concession en état d'abandon.	M1
LES PROCÉDURES DE PÉRIL	N
La procédure de péril ordinaire.	N1
La procédure de péril imminent.	N2
LE RÈGLEMENT DE CIMETIÈRE	O
Rédiger un règlement de cimetière.	O1